



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/535

S/19103

3 septembre 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Points 39 et 48 de l'ordre du jour
provisoire*

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION
DU CONFLIT ARME ENTRE L'IRAN
ET L'IRAQ

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 3 septembre 1987, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du
Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la déclaration concernant le conflit Iraq-Iran et la situation dans le Golfe publiée le 3 septembre 1987 à Copenhague par les douze Etats membres de la Communauté européenne, dont le Danemark assure actuellement la présidence (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 39 et 48 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,

Chargé d'affaires par intérim de la
Mission permanente du Danemark
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Peter BRUCKNER

* A/42/150.

ANNEXE

Déclaration des Douze concernant le conflit Iraq-Iran
et la situation dans le Golfe

Les douze Etats membres de la Communauté européenne sont sérieusement préoccupés par la poursuite du conflit Iraq-Iran et l'exacerbation des tensions qui en résulte dans le Golfe. Ils déplorent vivement qu'en dépit des efforts continus faits pour mettre en oeuvre la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité de l'ONU, les hostilités aient repris de plus belle.

Les Douze appuient sans réserve la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et demandent son application rapide et totale. Les Douze continuent de soutenir fermement les efforts déployés par le Secrétaire général à cette fin. Ils condamnent tous les actes contraires à cette résolution et demandent aux parties de faire preuve de la plus grande mesure. Notant les positions exprimées par les deux parties jusqu'à présent, ils prient instamment celles-ci d'accepter sans tarder la résolution du Conseil et d'observer immédiatement un cessez-le-feu sur terre, sur mer et dans les airs. Les Douze condamnent vigoureusement les récentes attaques lancées contre des navires de commerce dans le Golfe et réitèrent leur ferme soutien au principe fondamental de la liberté de navigation, qui est de la plus haute importance pour toute la communauté internationale.

